

Informations PES – Juillet 2017



CAPE

Les jurys de CAPE se réunissent jusqu'à jeudi 6/07.

Le recteur arbitre la semaine suivante, sur avis du jury, et rédige un arrêté.

3 possibilités : renouvellement, titularisation, licenciement.

Les PES reçoivent par courrier + mail leur arrêté, aux alentours du 17/07.

Affectation des PES

Pour la Gironde :

Les PES (y compris PES en renouvellement) reçoivent une enquête de l'ESPE, qui permet de leur attribuer un support d'affectation pour la rentrée.

Réception des affectations du 24 au 28 juillet par mail, indiquant :

- l'école,
- le contact du binôme,
- le niveau de classe,
- le contact mail ou téléphone du directeur.

Cette année, il y a plus de souplesse pour les échanges de départements entre PES : Madame GAUDY a envoyé un mail pour étudier les situations.

Formations M@gistère

les inscriptions étaient possibles dès le mois de mars. Pour les PES qui ne s'étaient pas inscrits, ils ont été affectés d'office sur l'un des 6 à 8 parcours.

Pas de formation en présentiel à cause de difficultés d'organisation. Les 9h de formation en distanciel doivent être faites, mais l'application en classe n'est pas évaluée. Les PES doivent cependant avoir un retour réflexif sur la thématique proposée.

Pour ceux ayant eu des formations en circonscription, le temps de formation M@gistère a été réduit à 3h.